

Département de HAUTE SAONE
Ville de VALLEROIS LORIOZ

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 13 août 2015

Date de publication et de transmission en préfecture: 3 septembre 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11 en présence : 9 votants : 10

L'an 2015, le 31 août

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire.**

Etaient présents : **PAGANI** Damien, **GARDIENNET** Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André,
CUISANCE François, **GOUHENANT** Marie-Thérèse, **MARTIN** David,
VARLET Christelle, **CRIQUI** Pierre

Absents excusés : **CUISANCE** Geneviève procuration donnée à **Mr CHOPARD André**
PETIET Frédéric

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

COMPTE RENDU

Objet : Convention pour extension du réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Autorise le maire à signer avec le Syndicat d'Eau de Vellefaux – Valleriois Lorioz la convention portant sur l'extension du réseau d'eau potable à la sortie de la commune de Valleriois-Lorioz, direction Vellefaux le long de la départementale 108 afin de desservir 2 parcelles viabilisées.

Objet : Convention pour remboursement de la viabilisation suite au redécoupage de la parcelle 52 lieu dit champs de la nuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à signer la convention portant sur la viabilisation de parcelles suite au redécoupage de la parcelle 54 lieu-dit champs de la nuit avec les propriétaires concernés :
Monsieur GEHANT Gilles et Madame HOSTETTER Sandra
Monsieur FIGARD Cédric et Madame GINER SOLER Julia

Objet : Devis SICAE EST - Viabilisation des parcelles 97 et 240 Grande Rue

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis SICAE EST concernant à la viabilisation des parcelles 97 et 240 Grande Rue de Valleriois-Lorioz.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte et Autorise** Madame le maire à signer le devis pour un montant de 1118.40 euros HT.

Objet : Extension du réseau électrique lieu dit Grange Besson

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le projet d'extension du réseau électrique lieu dit la Grange Besson, travaux relevant de la compétence du Syndicat Intercommunal d'énergie du département de Haute Saône ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents si rapportant.

OBJET : Subventions 2015

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux organismes suivants :

- Association les 5 cailloux : 200 €
- Resto du cœur : 50 €
- Espoir Benin : 150 €
- Téléthon : 50 €
- UDAF service illettrisme : 50 €
- Croix Rouge : 50 €
- Banque alimentaire : 50 €

OBJET : Dégrèvement assainissement pour le remplissage des piscines

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité, des présents :

- **ACCEPTE** le dédommagement pour remplissage de piscine uniquement à raison d'une fois tous les cinq ans et au prorata du volume contenu dans les piscine.
Ce dédommagement viendra en déduction des mètres cubes facturés en assainissement.

OBJET : Taxes applicables à HABITAT 70 sur le bâtiment de l'ancienne école

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'exonérer HABITAT 70 de la part fixe de la taxe d'assainissement
- **DECIDE** que la taxe d'aménagement reste à la charge HABITAT 70.

OBJET : Approbation du tableau de classement des voies communales et du tableau de recensement des chemins ruraux

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2012 demandant la mise à jour du tableau de classement des voies communales de Vallerois-Lorioz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE D'APPROUVER :**

- L'actualisation des tableaux de classement des voies communales (indexé à la présente délibération) et le recensement des chemins ruraux.

- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales et chemins ruraux comme suit :

Rue :

- Ancien linéaire : 8347 ml.
- Création : En Rougelot + 150 ml
- Extension : 6R Rue de la plante + 85 ml
(ancien ml : 100 ; nouveau ml 185 ml)

Nouveau linéaire : 8582 ml

Place :

- Ancien linéaire : 1745 ml.
- Création : Entrée Espace Claude GARRET + 400 ml

Nouveau linéaire : 2145 ml

Chemins ruraux :

- Ancien linéaire : **5180** ml.
- Modification : N°213 Poste de refoulement - 150 ml
(150 ml classé en Rue en Rougelot)

Nouveau linéaire : 5060ml.

- Les nouveaux tableaux de classement et de recensement dont le linéaire s'établit à

- 8582 ml de voies communales à caractères de chemins et rues, et 2145 ml de places publiques.

- 5030 ml de recensement des chemins ruraux.

- **AUTORISE** le maire à les signer.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal accepte les propositions de l'ONF concernant la vente de bois sur pied et la délivrance de l'affouage.